



2017

**POLITIQUE**  
**D'EXCLUSION**  
*Armes controversées*

# Sommaire

---

<b>PRINCIPES</b>	<b>3</b>
<b>CONTEXTE JURIDIQUE</b>	<b>3</b>
<b>APPLICATION DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION</b>	<b>3</b>
<b>MODE OPERATOIRE</b>	<b>4</b>

## PRINCIPES

A partir de mai 2009 Groupama Asset Management a mis en place une politique d'exclusion en matière d'investissement dans les entreprises reconnues impliquées dans les activités liées aux armes controversées.

**Sont concernées les activités de production, stockage, distribution et commercialisation des armes suivantes :**

- **Bombes à sous munition (BASM) telles que définies par le Traité d'Oslo de 2008**
  - **Mines anti-personnel (MAP) telles que définies par la Convention d'Ottawa de 1997**
  - **Des armes à l'uranium appauvri bannies par certaines législations nationales (loi Mahoux de 2006)**
- ✓ Cette politique est partie intégrante de la stratégie d'investisseur responsable de Groupama Asset Management qui intègre une analyse des enjeux ESG (Environnement, Social, Gouvernance) à l'ensemble de ses choix d'investissements
- ✓ Cette politique s'applique à l'ensemble des portefeuilles sous gestion

## CONTEXTE JURIDIQUE

La Loi française de juillet 2010 n'interdit pas explicitement le financement de ce type d'armes mais précise : « est interdit le fait d'assister, d'encourager ou d'inciter quiconque à s'engager dans une des activités interdites»\*. Le législateur a ajouté que « toute aide financière, directe ou indirecte, en connaissance de cause d'une activité de fabrication ou de commerce d'armes à sous-munitions constituerait une assistance, un encouragement ou une incitation tombant sous le coup de la loi pénale... »

L'Association Française de Gestion (AFG) a inscrit dans ses recommandations une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans les BASM et MAP.

## APPLICATION DE LA POLITIQUE D'EXCLUSION

Groupama Asset Management est impliqué depuis 2008 dans un groupe de travail de place sur ces armes, qui a pour mission d'identifier les entreprises concernées. Ce groupe de travail rassemble les principales sociétés de gestion d'actifs français et des grands investisseurs institutionnels internationaux.

Un cabinet indépendant de recherche et d'analyse a été mandaté pour identifier les entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées citées plus haut.

L'analyse du prestataire est basée sur des définitions des armes controversées contenues dans les textes internationaux cités plus haut. Cette recherche donne lieu à la catégorisation des entreprises identifiées au sein des listes (rouge, orange, verte).

- ✓ **Le groupe de travail et le prestataire d'analyse se réunissent au minimum une fois par an pour partager des expertises, et notamment la méthodologie d'identification des entreprises controversées pratiquée par le prestataire**
- ✓ **Les équipes de recherches en investissement responsable de Groupama Asset Management actualisent régulièrement une liste interne des entreprises exclues cotées et non cotées en s'appuyant entièrement sur la liste fournie par le prestataire externe**
- ✓ **La liste interne est communiquée à l'ensemble des gestions, aux équipes des risques pour le contrôle d'exclusion effective ainsi qu'au département de la conformité**

## MODE OPERATOIRE

- ✓ Identification régulière, sur la plateforme du prestataire externe, des entreprises impliquées dans les activités liées aux armes controversées. Deux catégories sont distinguées : catégories rouge (implication confirmée) et orange (fortes présomption d'implication) en lien avec les activités dans les MAP et BASM
- ✓ Actualisation de la liste interne des sociétés impliquées dans les armes controversées par ajout/retrait des sociétés placées dans les catégories rouge et orange
- ✓ Envoi de la liste actualisée aux destinataires spécifiés plus haut
- ✓ Exclusion de notre périmètre d'investissement des entreprises placées dans la catégorie rouge (implication dans les armes controversées confirmée)
- ✓ La liste des sociétés placées dans la catégorie orange (implication dans les armes controversées non confirmée mais de fortes présomptions existent) est communiquée à titre d'information en même temps que la liste des sociétés dans la catégorie rouge. Ces sociétés ne sont pas exclues de notre périmètre d'investissement.
- ✓ La liste d'exclusion est revue à chaque changement dans la catégorie rouge venant de notre prestataire

\*Loi n°2010-819 du 20 juillet 2010